

# Agir pour des solutions logistiques des circuits courts alimentaires de proximité

## Objectifs et cadrage de l'action

L'approvisionnement alimentaire des villes en circuits courts, c'est-à-dire avec au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur<sup>1</sup>, figure à l'agenda de nombreuses politiques locales dont les Plans Alimentaires Territoriaux.

Les collectivités en ont redécouvert les vertus notamment pendant la crise sanitaire (2020-2021) : cet approvisionnement peut être une alternative à la fois efficace, qualitative et porteuse d'un développement plus durable. Il participe également d'une meilleure organisation de l'espace entre les villes et leur hinterland ainsi qu'une intégration locale plus poussée des filières économiques. Il s'agit de connecter logistiquement le milieu rural avec différents clients, qu'ils soient en zone rurale ou en zone urbaine. L'enjeu de la logistique de proximité alimentaire est qu'il faut prendre en compte la notion du 1<sup>er</sup> kilomètre qui doit être géré en amont pour que les produits arrivent dans les centres-villes.

Cette logistique, dont les coûts peuvent représenter entre 20 et 30 % du chiffre d'affaires (CA) des producteurs, est souvent un des facteurs limitants du développement des circuits courts alimentaires de proximité.

Dès lors il est nécessaire d'imaginer des organisations logistiques vertueuses conciliant efficacité et proximité. L'un des objectifs de cette fiche action est de présenter des solutions d'optimisation des circuits courts de proximité, car ils représentent un réel potentiel en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (rapport Allain, 2015).

Il convient d'accompagner les initiatives par les différents acteurs (collectifs de citoyens, collectivités, chambres d'agriculture, associations locales etc... ) et de partager les bonnes pratiques afin de réduire les coûts financiers et d'optimiser les gains environnementaux portés par ces modes de distribution.

Complémentaires des circuits « longs », ils doivent se développer pour permettre de répondre autant que possible localement à une partie des besoins alimentaires de la population d'un territoire. Insérés dans des projets alimentaires territoriaux, ils contribuent à la cohérence, la durabilité et la vitalité des territoires.

<sup>1</sup> Au sens de la loi Barnier de 2009.

## ■ ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC À METTRE EN PLACE

- Étude de la réglementation existante
- Analyse de la stratégie locale en matière de développement des circuits courts alimentaires au regard des enjeux logistiques au sens large (de la prise de commande à la livraison)
- Étude des aides possibles
- Structuration de la gouvernance et diagnostic des réseaux d'acteurs
- Identification des projets qui mériteraient un accompagnement logistique, en lien avec les acteurs locaux

## ■ INTÉRÊTS ET OBJECTIFS

- Limiter les distances à parcourir par la qualification et la valorisation des espaces agricoles utilisés pour les circuits courts en périphérie des villes
- Augmenter la résilience alimentaire des villes, en tenant compte de la saisonnalité et de la production
- Fraicheur des produits aux consommateurs
- Proximité et accessibilité des clients.

## ■ IMPACTS ATTENDUS

L'amélioration des organisations logistiques des circuits courts alimentaires permet à la fois de réduire les coûts pour les producteurs et de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de GES, souvent dans les mêmes proportions. Par exemple, le grossiste, acteur majeur de la logistique alimentaire, organise la mutualisation des livraisons entre plusieurs producteurs à un même client puis les tournées de livraison jusqu'au consommateur. Il est également garant de la sécurité alimentaire à travers la traçabilité qu'il organise, les contrôles sanitaires qu'il réalise sur les produits qui lui sont confiés et les normes d'hygiène qu'il respecte.

A travers ce processus de management de la qualité, les grossistes constituent des acteurs de proximité sur lesquels la collectivité peut s'appuyer. L'organisation de la logistique via une plateforme agricole qui stocke les produits des producteurs et mutualisent les livraisons vers les clients est également une manière d'optimiser les flux de produits. L'organisation de la logistique alimentaire en circuits courts peut ainsi générer une réduction des coûts financiers et environnementaux de 25 à 75% par rapport à une livraison en trace directe et réalisée de manière individuelle.

### Environnementaux

- Effet de serre
- Qualité de l'air
- Bruit
- Autres

### Economiques

- Conflit d'usage (congestion) de la voirie valorisable en temps perdus (€ par mn...)
- Emploi
- Fiscalité / Recette
- Efficacité livraisons / Activité économique
- Attractivité territoire
- Autres

### Sociaux

- Conditions de travail
- Sécurité des personnes
- Santé
- Développement humain
- Autres

### 1 Démarrage

Identification des partenaires locaux motivés pour engager une réflexion sur leur organisation logistique (agriculteurs, chambres d'agricultures, gestionnaires de cantines, magasins de producteurs, etc...)

### 2 Consolidation

Identification systématique des projets ou impulsion de nouveaux.  
Observation des pratiques avec collecte des données (achats distributions des denrées par dispositif, évaluation des données économiques)  
Mise en place d'un accompagnement méthodologique des producteurs.  
Valorisations des expériences, mises en relation.

### 3 Décollage

Au-delà de la logistique, le développement des circuits courts alimentaires questionne d'autres politiques publiques locales telles que les politiques foncières, la formation professionnelle, la santé, etc. Mise en place d'une politique stratégique par la collectivité en faveur des circuits alimentaires courts prenant en compte la logistique, en associant les différents acteurs du territoire (Identifier les liens entre stratégies commerciales et contraintes logistiques).

### 4 Exemplarité

Réflexion globale sur la chaîne logistique des circuits courts de proximité proposant aux producteurs agricoles une « boîte à outils » pour optimiser leur logistique (interface de commande mutualisée, aide à l'organisation d'une mutualisation de services, etc...).  
Promotion des produits bio, HVE dans la RHD et suivi de la consommation.

## Méthodologie indicative

### ● Définition

**Un circuit court de proximité** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce :

- Soit par la vente directe du producteur au consommateur,
- Soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire
- Pour une distance entre le producteur et l'utilisateur final inférieure ou égale à 60 km.

Le transporteur n'est ici pas considéré comme un intermédiaire.

Dans un contexte actuel de crises globales sanitaire, écologique et économique, l'intérêt des consommateurs pour les produits alimentaires dits de « proximité », « locaux » ou issus de « circuits-courts » s'est encore renforcé. Pourtant, ces termes, bien que proches, ne sont pas synonymes. La recherche de produits « locaux » constitue la quête de proximité géographique. L'objectif recherché est ainsi de réduire la distanciation géographique entre le producteur et le consommateur. Parallèlement, la recherche de produits issus de « circuits-courts » répond au désir de bénéficier d'une proximité relationnelle, avec l'absence ou un nombre limité d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

La notion de « proximité » n'est ainsi jamais précisément définie. La proximité géographique et relationnelle sont fortement liées et recouvrent des modes d'achats différents, allant notamment de la vente directe jusqu'à la mobilisation d'un intermédiaire (magasins de producteurs, vente en AMAP, par correspondance...) pour les circuits-courts.

De même, il n'existe pas non plus de définition officielle pour désigner un produit alimentaire « local ». La commission européenne propose néanmoins une définition pour le concept de « filière alimentaire locale », qui consiste à « produire, transformer et commercialiser un produit alimentaire dans une zone géographique restreinte (2013) ». Dans la plupart des cas, la notion de produit alimentaire local désigne un produit distribué et consommé à proximité géographique de son lieu de production (Merle, 2012). Enfin, la notion de « local » est de fait influencée par la disponibilité et la saisonnalité des produits, ce qui doit être pris en compte dans une stratégie territoriale sur la logistique alimentaire.

## ● Préambule

### ■ CONTEXTE

Le système alimentaire contemporain se caractérise par une multiplication des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, alors même que ceux-ci sont générateurs de ruptures de charges - néfastes pour la fraîcheur du produit du fait de la nécessité de préserver la chaîne du froid - : un éloignement sur le plan géographique et une multiplication des intermédiaires sur les plans économique et logistique.

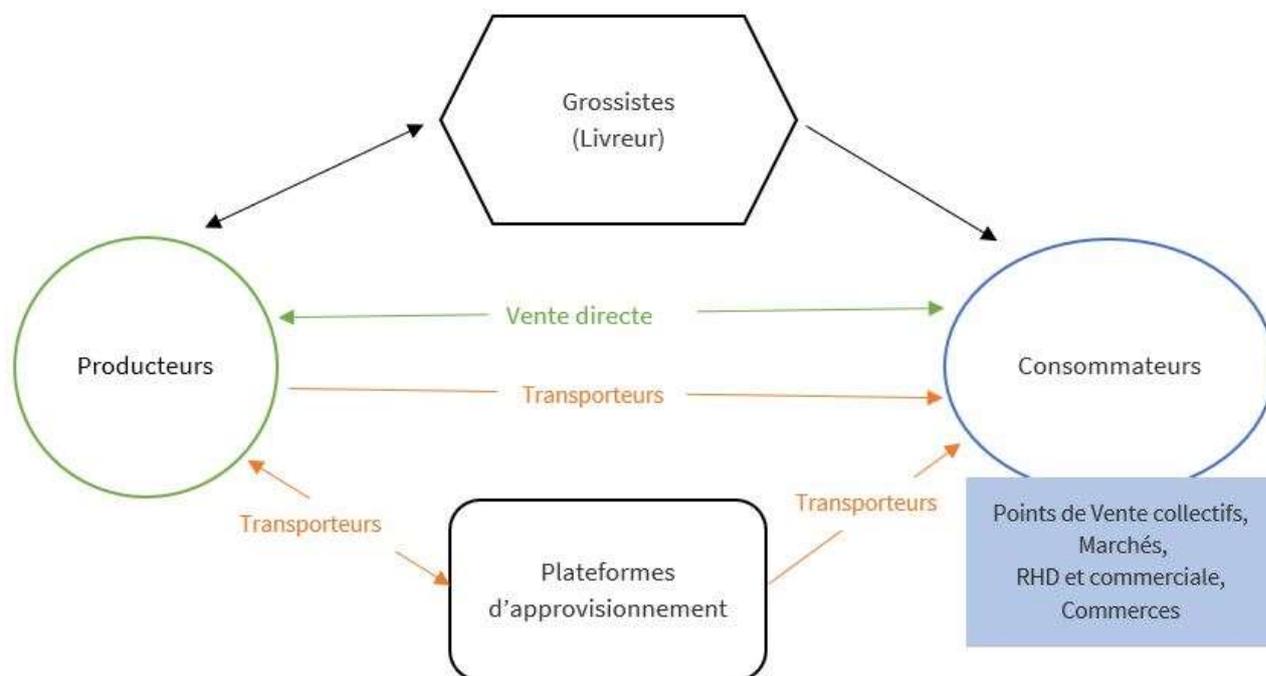
*« Sur la région Ile de France, Interfel (Interprofession des fruits et légumes frais) a constaté cette forte demande des consommateurs de produits locaux depuis quelques années qui se traduit par une demande des primeurs, de la restauration collective et de la grande distribution. »*

Une augmentation sensible de l'approvisionnement alimentaire local soulève des enjeux logistiques (de la prise de commande à la livraison) qui concernent tant les consommateurs que les producteurs. Paradoxalement les circuits courts sont caractérisés par un système de transport peu optimisé et relativement polluant par rapport aux filières agroalimentaires dominantes : les temps et les coûts consacrés aux tâches logistiques et de transport peuvent s'avérer des facteurs limitants du développement des circuits courts (coûts logistiques peuvent représenter entre 20 et 40 % du CA des producteurs).

Trouver des solutions logistiques durables passe souvent par une prise de conscience de ces enjeux et un accompagnement efficace des personnes concernées.

## ■ UNE ORGANISATION LOGISTIQUE EXISTANTE TRÈS VARIÉE,

Schéma logistique simplifié du premier au dernier km entre les producteurs - intermédiaires et les clients



Source : Cerema, 2022

Comme indiqué plus haut, cette organisation logistique existante peut être parfois coûteuse pour le producteur, et non efficace d'un point de vue environnemental.

Les ventes de produits agricoles en circuits courts se développent. Les canaux de vente prennent désormais des formes multiples bien au-delà des traditionnels marchés de plein vent ou ventes directes à la ferme pour une diversité de clients. Drives fermiers, magasins de producteurs, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), restauration collective, collectifs de consommateurs, rayon « produits locaux » dans les magasins de la grande distribution, restaurants engagés dans une cuisine « locale » ... illustrent la multiplication des canaux de distribution des productions locales.

Certains MIN tels que ceux de Toulouse, Lyon, Grenoble etc., qui sont des marchés régionaux, jouent aussi le rôle de plateforme logistique de proximité parce qu'il y a des carreaux des producteurs (espace réservé aux producteurs pour la vente de leurs fruits et légumes). En fonction de la saison, les producteurs peuvent venir proposer leurs produits à la vente auprès de la clientèle.

Ces ventes concernent désormais les fruits et légumes mais aussi la viande, le vin, le miel, les conserves (viande et légumes), le pain, etc. Les producteurs et la plateforme peuvent livrer directement en compte propre ou faire appel à un prestataire pour le transport des marchandises.

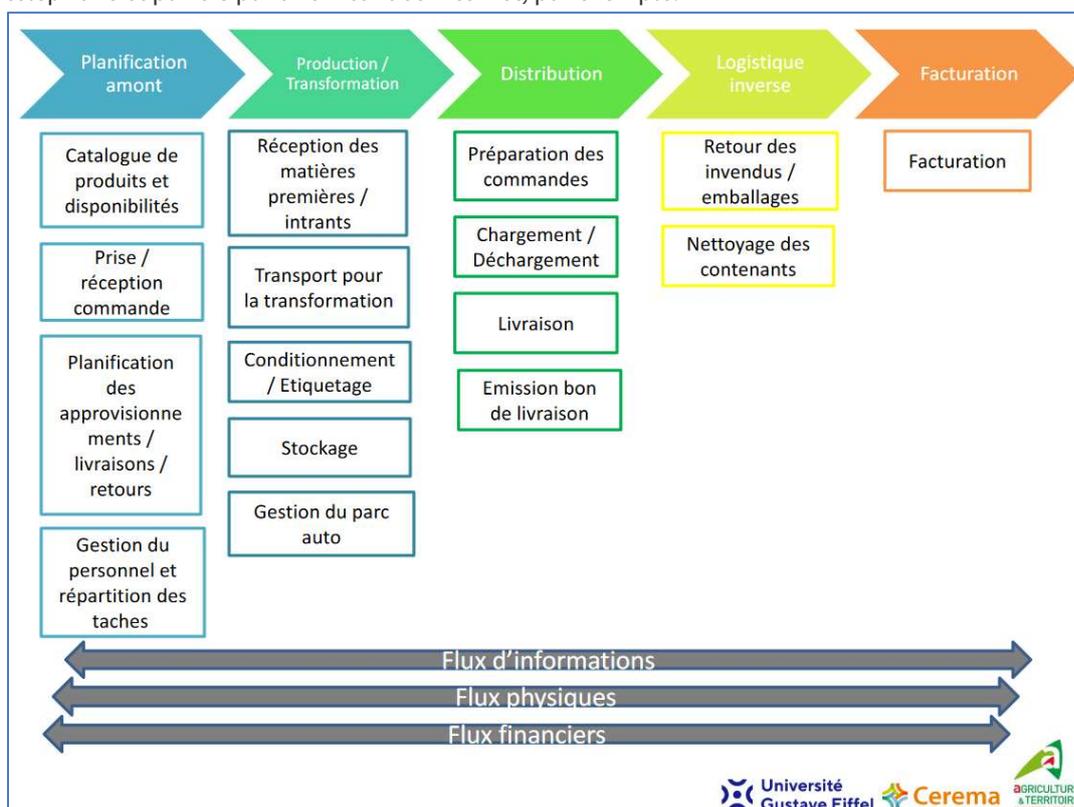
### Quelques exemples de circuits courts alimentaires de proximité

- **Vente directe à la ferme et sur les marchés** : marché à la ferme, paniers, cueillette, marchés de producteurs de pays, marchés paysans, marchés polyvalents ou de « plein vent »...
- **Points de vente collectifs (« La Ruche qui dit oui »), paniers et AMAPs** (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Une AMAP fonctionne sous forme de contrat entre un producteur (maraîcher) et un consommateur, qui s'engage à acheter une partie de sa production, pendant une période donnée.
- **Vente en tournée, au domicile ou avec un point relais de livraison** (drive fermier, lieu de travail).
- **Restauration hors domicile (RHD)** :  
Restauration collective : cantines, restaurants d'entreprise, faisant appel à des fournisseurs locaux.  
Restauration traditionnelle en approvisionnement direct, plateformes de vente aux collectivités.
- Autres circuits mixtes : **commerces de proximité** (épicerie, boucher...), **grande distribution** (marque « petits producteurs »...), **vente à distance** (vente directe par internet...)

Source : Ademe, 2017

La diversité des clients et de leurs besoins, des produits, des règles sanitaires, conduit à ce que les organisations logistiques mises en place pour assurer l'ensemble des tâches logistiques et de transport prennent des formes très diversifiées.

Ces organisations logistiques recouvrent de multiples tâches qui vont bien au-delà du transport *stricto sensu*. En effet, les producteurs peuvent parfois consacrer beaucoup de temps aux tâches de prise de commande, préparation de commande, étiquetage, gestion des stocks, facturation, gestion des emballages, etc. Les relations entre les producteurs et leurs clients peuvent être assurées de différentes façons : spontanément comme au marché, ou via le téléphone et parfois par une interface Internet, par exemple.



Dans le transport on constate différents modes de livraison.

- Le plus répandu est la trace directe : un aller et retour depuis le site de production jusqu'au point de livraison
- Certains producteurs pratiquent aussi les tournées de livraisons hebdomadaires ou même quotidiennes.
- Certains ont parfois recours à un professionnel de la livraison pour des achats par correspondance.
- D'autres encore réussissent à mutualiser certaines livraisons.

Certaines pratiques logistiques s'avèrent sous-optimales. Dans certains cas, le chiffre d'affaire n'est pas à la hauteur des temps et des coûts consacrés aux tâches logistiques et aux livraisons.

Des études menées en Vallée de Seine en 2018<sup>1</sup> auprès de 180 producteurs en circuit court ont montré par exemple que :

- 48 % des producteurs effectuent des livraisons au moins 3 jours par semaine,
- 50 % des exploitants font 5 heures et plus de transport par semaine.

Le poste transport (utilisation du véhicule et temps de conduite) est souvent le premier poste de coût, les tâches logistiques arrivent en second et les coûts de remise de la marchandise enfin.

- Livrer un client en Tournée revient 2 fois moins cher que le livrer en Trace Directe en moyenne, elles sont cependant 2 fois plus longues en moyenne que les Traces Directes et nécessitent plus de temps de préparation logistique.
- 50% des producteurs ne connaissent pas leurs coûts logistiques et de transport (23% du CA) et 60% ne cherchent pas à les intégrer à leurs prix de vente<sup>1</sup>.

En conséquence, certaines livraisons peuvent s'avérer non rentables pour le producteur qui pourra préférer ne pas honorer une commande, ou exiger un franco de port (livraison gratuite à partir d'un montant de commande).

## ● La Réglementation

La vente en circuit court doit respecter un certain nombre d'autorisations administratives (d'occupation, d'urbanisme, commerciale, vente sur les marchés, agrément sanitaire) et respecter un certain nombre de réglementations (hygiène, fiscalité, concurrence, consommateurs, subventions).

### ■ QUELLE RÉGLEMENTATION EST APPLICABLE EN MATIÈRE SANITAIRE ?

La réglementation sanitaire des denrées alimentaires, désignée sous le terme de "paquet hygiène" s'appuie sur des règlements européens. Elle s'adresse à l'ensemble des professionnels de la filière agroalimentaire : de la production des matières premières à la ferme, jusqu'à leur distribution après une éventuelle transformation.

Les textes de base du « paquet hygiène » sont applicables dans tous les cas :

- Règlement (CE) n°178/2002, qui définit en particulier les obligations en matière de responsabilité, traçabilité et procédures de retrait-rappel des produits en cas de non-conformité ;
- Règlement (CE) n°853/2004, qui fixe les règles générales en matière d'hygiène des denrées alimentaires pour toutes denrées, y compris végétales.

Les locaux, équipements et matériels doivent être conçus de manière à éviter tout risque de contamination des denrées. Des moyens, en particulier frigorifiques, doivent permettre une parfaite conservation des produits périssables. L'opérateur doit mettre en œuvre les « bonnes pratiques d'hygiène » (nettoyage-désinfection, lutte contre les nuisibles, formation, auto-contrôles, santé du personnel, auto-contrôles, chaîne du froid...), et doit établir et appliquer des procédures lui permettant de garantir la qualité hygiénique des produits.

De plus la logistique des produits alimentaires doit respecter la chaîne du froid. La viande et les fruits et légumes, produits fragiles de surcroît, doivent être transportés à des températures différentes.

Il s'agit également de respecter toutes les règles classiques du transport de marchandises.

## ■ LOI EGALIM 2

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, définitivement votée le 2 octobre 2018 à l'Assemblée nationale, a été promulguée le 1er novembre 2018.

Cette loi est issue des États généraux de l'alimentation (EGALIM), qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017. Des ateliers nationaux, régionaux et locaux, et (via) des consultations publiques, ont offert un temps de réflexion partagé et de construction collective de solutions nouvelles.

Dans la continuité, le contexte réglementaire est propice aux développements des circuits courts avec la loi EGALIM 2 (loi alimentation de 2019) qui fixe parmi ses objectifs d'accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits, de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire. Concrètement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la restauration collective a pour objectif d'atteindre 50 % de produits de qualité et durables (dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs approvisionnements. Ils concernent :

- L'appellation d'origine
- L'indicateur géographique
- La mention "issus d'une exploitation de haute valeur environnementale" ;
- La mention "fermier" ou "produit de la ferme" ou "produit à la ferme" pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production.
- La spécialité traditionnelle garantie ;
- Les produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie.
- Le label rouge.

Si le circuit court ne fait pas partie des objectifs de qualité d'achat, la loi demande également, mais à titre informatif un bilan statistique annuel à chaque structure de la restauration collective afin de suivre « la part des produits (...) issus d'un circuit court ou d'origine française ».

## ■ LOI CLIMAT ET RESILIENCE (2021)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les signes et mentions pris en compte parmi les 50% de « produits durables et de qualité » ont encore évolué, comprenant désormais également :

- Les produits « performants en matière de protection de l'environnement et de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture »
- Les produits issus du commerce équitable.

### En synthèse :

**La logistique des circuits courts alimentaires est** complexe et spécifique, elle comporte :

- Une diversité de produits frais secs, des petits volumes et des flux fragmentés
- De nombreux acteurs avec peu d'expertise « logistique » et peu de moyens
- Un cadre réglementaire parfois inadapté aux circuits courts

On retrouve les enjeux de la mutualisation, de structuration et d'optimisation des flux, avec parfois la difficulté à passer par des transporteurs (dont les tarifs ne sont pas toujours attractifs pour de petits donneurs d'ordre tels que les agriculteurs mais qui connaissent les règles à respecter). A ce jour, les études effectuées révèlent la grande diversité des circuits, des pratiques et l'impossibilité de généralisation.

## ● Encourager les acteurs à construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

A l'origine instaurée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les **Projets Alimentaires Territoriaux** (PAT) s'ancrent dans une logique plus globale : celle du Programme national pour l'alimentation et du Plan régional d'agriculture durable. Ils répondent à des enjeux multidimensionnels, d'ordre économique, environnemental et social. Les PAT poursuivent à développer les circuits courts et de proximité, et à sensibiliser tous les acteurs à l'importance d'une alimentation saine, de qualité et respectueuse de l'environnement.

Les rôles du PAT sont d'identifier des solutions, de coordonner des projets, de faire monter en compétences les solutions présentes sur le territoire, de sensibiliser et acculturer sur les enjeux logistiques, de favoriser les rencontres entre acteurs du territoire, de recréer de la cohérence, du lien entre acteurs et d'activer des financements

**Les collectivités territoriales** (commune, intercommunalité, département) ont des rôles à jouer, elles peuvent initier un PAT de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire (chambre d'agriculture, ...) pour renforcer le développement d'une agriculture et d'une alimentation locale et durable, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Leur déploiement adopte la même méthodologie que l'élaboration d'une démarche de logistique urbaine durable (diagnostic, définition d'une stratégie et des actions, suivi et évaluation du programme d'actions).

**Les Chambres d'Agriculture** (départementales et régionales) accompagnent sur le terrain, les productions locales commercialisées en circuits courts, et assurent des missions d'assistance, d'animation et de communication auprès des producteurs. La Chambre d'Agriculture est une porte d'entrée pour valoriser les démarches auprès des différents acteurs :

- Aider à cibler les territoires et les filières
- Identifier les acteurs des territoires : producteurs, associations, fédérations, institutionnels
- Mobiliser ces acteurs à travers des réunions/groupes de travail d'information, de recueil des besoins
- Capitaliser et valoriser sur l'ensemble de la région

Les **interprofessions**, qui constituent le regroupement de plusieurs acteurs économiques engagés dans une filière de production et de commercialisation commune. Reposant sur trois principes de fonctionnement – représentativité, parité et unanimité - les interprofessions ont un rôle majeur à jouer en ce qu'elles permettent :

- La représentation et la défense du secteur auprès des pouvoirs publics,
- La promotion et communication collectives des produits,

- La mise en place concertée de standards de qualité,
- Des actions dans la gestion des marchés avec la publication d'informations statistiques ou économiques.

Il existe une soixantaine d'organisations interprofessionnelles en France : Interfel est par exemple reconnue comme la seule interprofession nationale pour les fruits et légumes frais par les pouvoirs publics, qui lui délèguent le pouvoir d'élaborer des accords interprofessionnels ayant force de loi, une reconnaissance que l'on confère également à Interbev pour la viande bovine, Inaporc pour la filière viande porcine, Cniel pour le lait, etc.). Par leur maillage territoriale - certaines sont organisées en comités régionaux - et leur connaissance fine de la production, du commerce et de la distribution de leurs produits, les interprofessions sont des interlocuteurs majeurs qu'il convient d'associer à l'élaboration d'un PAT.

La loi EGalim renforce le rôle des interprofessions en termes de structuration économique de la filière en précisant que les interprofessions doivent élaborer et diffuser des indicateurs économiques de référence, notamment en ce qui concerne les coûts de production.

L'appellation "**Projet Alimentaire Territorial (PAT)**" est un label proposé par le Ministère de l'Agriculture.

Un PAT est en premier lieu la réunion des acteurs de la filière agroalimentaire d'un même territoire.



Source : agriculture.gouv.fr

## ■ EXEMPLES DE PROJETS ALIMENTAIRES PORTÉS PAR LES ACTEURS PUBLICS :

- Les pouvoirs publics, par le biais du Plan National pour l'Alimentation, fixent des objectifs de consommation plus responsable (agriculture biologique, produits de saison) de surcroît caractérisé par un recours aux circuits courts et/ou à la production de proximité. C'est dans ce cadre que s'inscrit le PAT **Lyonnais** fixant un objectif d'autonomie alimentaire de la métropole à 15%.
- En région **Nouvelle-Aquitaine**, les PAT sont majoritairement portées par des collectivités, la vocation étant avant tout d'associer les acteurs locaux ayant la volonté de travailler le sujet collectivement. Ainsi, à travers les différents projets tous les acteurs du système alimentaire local sont mobilisés.
- Le Réseau régional des PAT en **région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur** existe depuis 2017. Le réseau regroupe les différents acteurs porteurs de PAT et est constitué d'une quarantaine de personnes, représentant une quinzaine de PAT de la région. Le Réseau, animé par le Réseau rural Régional, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), la Chambre régionale

d'agriculture et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), propose des rencontres régulières permettant l'échange et la mutualisation d'outils<sup>2</sup>.

- **Le Grand Avignon**, avec le concours technique et le soutien financier de la DRAAF, de l'ADEME et de la Région, a lancé une stratégie ambitieuse autour de l'alimentation, portée par son PAT<sup>3</sup>. Lancé depuis juillet 2019, le PAT se donne quatre grands objectifs : renforcer les productions agricoles respectueuses de l'Environnement, valoriser une alimentation saine accessible à tous, développer l'économie sociale et solidaire et rendre exemplaire l'approvisionnement de la restauration collective territoriale. Le PAT vise à construire une vision et une stratégie partagées pour l'alimentation de l'agglomération, avec l'ensemble des acteurs de la chaîne – de la production à la consommation et à la gestion des déchets - pour maintenir une agriculture forte et durable, et garantir une alimentation saine, équitable et locale à tous les habitants.

## ● Les pistes d'actions que peuvent porter une collectivité

Il y a une quasi-unanimité par les acteurs sur le fait que les solutions logistiques doivent être avant tout multi-acteurs, que ce soit au travers de collectifs de producteurs avec d'éventuelles plateformes, de dispositifs numériques de mise en relation ou d'initiatives regroupant acteurs publics et privés. Les grossistes par exemple, disposent d'une expertise de leurs produits et d'une stratégie logistique adaptée au local qu'il convient de pérenniser. De même, la collectivité doit veiller à ne pas favoriser d'acteurs au détriment d'autres : elle doit pouvoir accompagner afin d'accélérer les transformations de l'ensemble des acteurs, notamment en ce qui concerne les flottes de véhicules.

Si l'on veut mettre en place une solution de logistique, il faut que l'écosystème d'acteurs alimentaires y adhère (les producteurs locaux, les associations, les relais, etc), la gouvernance doit pouvoir intégrer cet écosystème.

**L'enjeu de la gouvernance** de ces pistes est suffisamment central pour en présenter quelques caractéristiques au regard des organisations logistiques. Si la logistique repose sur des moyens matériels indispensables à la réalisation de certaines tâches (du véhicule à l'étiquette, en passant par les caisses et cartons), elle se fonde aussi sur des moyens organisationnels et méthodologiques d'où le terme d'« organisation logistique ». Dans ce cadre, l'organisation logistique sous-entend d'abord une coordination des tâches, mais aussi, dans le cas des collectifs de producteurs ou de consommateurs, une coordination et collaboration des individus.

La gouvernance apparaît ainsi comme un enjeu fondamental. Cet enjeu relève plus du fonctionnement des collectifs que de l'animation. En d'autres termes, elle ne s'impose pas aux acteurs, elle découle des acteurs impliqués qui vont alors émettre des règles de fonctionnement en commun.

La gouvernance se penche ainsi sur les relations/interactions entre les individus constituant un collectif et prenant la forme de collaboration et de coopération, de conflits aussi parfois. Ces collectifs, via l'organisation qu'ils élaborent et leurs façons d'interagir, mettent en place des règles et des normes qui peuvent être formalisées (via un règlement intérieur ou une charte) ou non (via des méthodes ancrées dans des habitudes et nées d'un processus d'apprentissage).

Pour favoriser le développement des circuits courts alimentaires, **un accompagnement** efficace peut être proposé aux acteurs impliqués pour organiser leur logistique de manière durable. Cet accompagnement pourra consister à proposer un cadre méthodologique permettant de proposer des évolutions des organisations logistiques en place. A partir d'un diagnostic des pratiques actuelles, des solutions d'optimisation de la logistique pourront être proposées aux acteurs, tant du point de vue économique qu'en terme de gain environnemental.

**Diagnostic** : L'élément initial comme dans toute étude, est de réaliser un diagnostic technique. Si l'on veut mettre en place une solution logistique, il faut connaître les producteurs, les marchandises qui doivent être transportées

<sup>2</sup> <https://rmpat.fr/reseaux/provence-alpes-cote-dazur/>

<sup>3</sup>

[https://reseau rural.maregionsud.fr/fileadmin/user\\_upload/gestion\\_documentaire/GROUPES\\_DE\\_TRAVAIL/PAT/CA\\_Grand\\_Avignon.pdf](https://reseau rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/GROUPES_DE_TRAVAIL/PAT/CA_Grand_Avignon.pdf)

(types de flux, typologie, volume, conditionnement, ...), quels sont les moyens de transport disponibles et ainsi les capacités logistiques disponibles sur le territoire.

Ensuite, des solutions existent telles que l'utilisation d'une interface de commande, l'instauration de tournées, la mutualisation de livraisons, le recours à un professionnel, par exemple. Dans certains cas, plus largement, cette transformation des organisations logistiques peut aussi être concomitante avec une évolution des modes de production et de transformation des produits. Les grossistes (Pomona, Transgourmet, etc.) disposent de tels outils de gestion de commandes et d'optimisation des tournées, ce qui leur permet, à travers des solutions digitales précises, de proposer au client des suggestions de produits (locaux ou non) en tenant compte de ses exigences.

Les solutions adaptées au territoire peuvent se situer au niveau de la production, de la transformation et de la distribution.

Les pistes d'actions impactant les organisations logistiques présentées ci-après sont celles qui peuvent avoir le plus d'écho dans les politiques que porte une agglomération, une métropole. Elles ne constituent toutefois pas une liste exhaustive, mais au contraire un panel d'actions possibles non exclusives, et d'autres actions pourraient émerger des problématiques et systèmes d'acteurs en présence localement. Il serait abusif de prétendre donner des solutions toutes faites au regard de la diversité des cas de figure sous lesquels se présentent les organisations logistiques des circuits courts alimentaires de proximité.

<b>Sujets possibles</b>	<b>Types de partenaires à associer (Gouvernance)</b>	<b>Actions possibles des collectivités en lien avec la logistique :</b>
Augmenter la capacité de production locale en maraichage et élevage et accompagner la structuration de l'offre en la valorisant	Chambres d'agriculture, CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural), producteurs, coopératives, Parc régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Développer l'agriculture urbaine</li> <li>. Mise en œuvre d'une couronne maraichère (enjeu de l'accès aux petites surfaces agricoles, Réaliser un diagnostic et une veille foncière sur les projets de cession)</li> <li>. Accompagner le développement d'outils locaux de transformation et de stockage des produits (fromagerie, abattoirs, meuneries, espaces logistiques, ...)</li> <li>. Soutenir le développement de filières de transformation et de valorisation des productions locales (diagnostic des points de vente, signalétique, mise en place de magasins de producteurs...)</li> </ul>
Accroître la part des produits locaux dans les plats proposés par des cantines collectives (cuisines centrales, cantines scolaires, cantines des établissements publics, ...)	Chambres d'agriculture, CIVAM, producteurs, coopératives, gestionnaires des cantines, chef de cuisine	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rédaction des marchés publics rendant accessible l'approvisionnement local, en incluant des lots pour la commande de produits locaux.</li> <li>. Mise en place d'une interface de commande</li> <li>Accompagner la création d'une offre collective de produits locaux</li> <li>. Accompagner la mise en place d'une organisation logistique adaptée</li> <li>. Mise en place d'une interface de commande</li> <li>Accompagner la création d'une offre collective de produits locaux</li> <li>. Accompagner la mise en place d'une organisation logistique adaptée</li> </ul>

Susciter l'émergence d'une offre adaptée de transport voire logistique	Chambres d'agriculture, CIVAM, producteurs, coopératives, opérateurs logistiques et transporteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Accompagner la création d'une CUMA (Coopérative d'utilisation de Matériel Agricole) « logistique » ou le développement des services correspondants au sein d'une coopérative</li> <li>. Accompagner le déploiement de moyens logistiques (grossistes) au plus proche des bassins de consommation.</li> </ul>
--	---	---

## EXEMPLES DU ROLE MOTEUR DES COLLECTIVITÉS

- Dans **l'Agglomération Dijonnaise**, comme dans beaucoup de territoires, les AMAP (Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne), le drive fermier ou encore les paniers de produits locaux bénéficient d'un succès florissant. **Dijon métropole est labellisée PAT pour la légumerie et pour sa démarche participative et son diagnostic des flux alimentaires.** Et pour aller plus loin, Dijon métropole porte un projet avec ses partenaires locaux, à l'horizon 2023, de construction d'une grande légumerie (capacité de 400 t/an) pour constituer le chaînon manquant entre les producteurs locaux de légumes et producteurs locaux de repas de restauration collective des communes de Dijon Métropole. Les objectifs sont de donner à un grand nombre d'habitants l'accès à des produits frais, de qualité et de provenance locale, de faciliter l'accès des maraîchers et producteurs locaux à la commande publique locale et de réduire l'empreinte carbone liée aux transports des produits<sup>4</sup>.
- La logistique des circuits courts alimentaires peut aussi entrer dans une réflexion plus globale d'économie circulaire portée par certaines collectivités engagées dans le programme InTerLUD. **Au Grand Angoulême et au Grand Annecy**, des chargés de mission économie circulaire mènent des réflexions transversales (résilience alimentaire, bio-déchets et logistique inversée) dans le cadre de leur plan local alimentaire.
- Dans le département du Vaucluse, l'association **En Direct de Nos Fermes**<sup>5</sup> est au service des agriculteurs du département pour leur mettre à disposition des équipements et des moyens en vue de faciliter leurs ventes en circuit court de proximité, elle dispose d'un espace de stockage sur le MIN d'Avignon et de sa propre flotte de véhicules pour livrer les clients finaux. La Chambre d'Agriculture du 84 assure l'animation et la comptabilité de l'association. Elle livre la cuisine centrale de la ville d'Avignon en produits locaux et a un partenariat avec **le Grand Avignon** pour les livraisons touristiques. L'association utilise Agrilocal, une plate-forme internet d'achat de produits locaux pour la restauration collective qui met directement en relation les acheteurs publics et les fournisseurs locaux dans le respect des règles de la commande public ainsi que Socleo un logiciel de gestion logistique, de commercialisation de la distribution en circuit court.
- Guillaume Fernagu, référent commerce, artisanat et production alimentaire de l'agglomération de **Saint-Lô**, explique pourquoi et comment sa collectivité s'engage dans la logistique de proximité pour faciliter l'accès aux produits pour tous en réalisant un focus sur les besoins alimentaires dans le cadre de son PAT.

### Podcast à écouter :

<https://www.radiosupplychain.fr/podcasts/interlud-hebdo-de-la-logistique-urbaine-agglomeration-de-saint-lo/>

<sup>4</sup> <https://www.dijon.fr/Dijon-au-quotidien/Eco-citoyennete/Favoriser-les-circuits-courts>

<sup>5</sup> <https://endirectdenosfermes84.drive-fermier.fr/>

## ● Les Outils à disposition

L'objectif est de présenter des exemples concrets pour chaque type d'outils existants.

### ● Outils « physiques »

La distribution des produits en circuits courts peut se faire dans de nombreux lieux : magasins, restaurations privées ou collectives, drive-fermiers, il existe aussi des distributeurs automatiques accessibles aux particuliers soit directement soit via des pré-commandes internet.



Exemple : Distributeur réfrigéré de produits, Plateforme « En direct de nos fermes », (photo Cerema)

### ● Outils d'aide à la décision

**Logicout** un outil pour aider les agriculteurs à définir leur stratégie de distribution

Logicout est un logiciel gratuit disponible en ligne qui permet de dresser un diagnostic précis des pratiques de livraison d'un producteur ou d'un groupe de producteurs et d'évaluer différents scénarios alternatifs. Il peut alors aider à trouver des solutions de livraison qui prennent moins de temps, sont moins stressantes, voire d'étudier la façon de livrer de nouveaux débouchés, seul ou en partenariats avec d'autres producteurs. Ainsi, Logicout s'adresse aux producteurs agricoles et à tout organisme tels que les Chambres d'agriculture, CIVAM, associations de producteurs. Le site met à disposition un ensemble de fiches pédagogiques pour concevoir des organisations logistiques des circuits courts alimentaires collectives et intelligentes.

Logicout doit permettre d'objectiver les coûts pour :

- Un trajet de livraison (Trace directe, Tournée)
- Un ensemble de trajets effectués par un même producteur,
- Plusieurs trajets d'un collectif de producteurs,
- Un ensemble de trajets dans un espace donné

Les travaux de recherche ont permis de développer une aide à l'accompagnement avec un ensemble de fiches pédagogiques.

<https://www.logicout.fr/couts/> / <https://www.interlud.green/boite-a-outils/explorez-les-projets/logicoutfr>

**Un Outil d'aide à la décision** pour guide les acteurs l'investissement vers des véhicules à énergie alternative

L'Union TLF et ses partenaires proposent des informations (technologies et énergies disponibles, réglementations, cartes d'avitaillement...) pour permettre aux entreprises du secteur transport et Logistique d'accéder à des informations synthétiques et simplifiées en matière de transition énergétique.

<https://www.terre-tlf.fr/>

## ● Solutions numériques et facilitateurs de mise en relation entre acteurs

Il existe de nombreuses plateformes numériques proposant une diversité de fonctionnalités.

L'enquête menée en 2020 par le **RTM Alimentation**<sup>6</sup> locale a recensé **58 outils numériques** de vente en circuits courts avec des fonctionnalités riches et variés, 32 plateformes ont répondu au questionnaire ;

- Une large majorité des outils sont d'envergure nationale,
- 6 ont été créés sur l'année 2020 (pendant la crise sanitaire),
- Ils visent une grande diversité d'acheteurs finaux (80 % pour les consommateurs finaux)
- La majorité des outils sont portés par des entreprises

Concernant les options offertes pour la partie logistique, la moitié des outils laissent les vendeurs organiser la logistique à leur guise, proposent deux modes de distribution, la livraison et le retrait par le client.

Pour d'information sur cette enquête complète : [https://www.rmt-alimentation-locale.org/files/ugd/f461ab\\_1b5ad123b60241029b2998e5d7a5ca8e.pdf](https://www.rmt-alimentation-locale.org/files/ugd/f461ab_1b5ad123b60241029b2998e5d7a5ca8e.pdf)

**Agrilocal** : Plateforme internet d'achat de produits locaux pour la restauration collective

Elle met en relation les acheteurs publics (collèges, écoles, lycées, maison de retraite) et les fournisseurs locaux sans intermédiaire et dans le respect des règles de la commande publiques

**Frais et local**

L'interface "Frais et local", lancée le 12 janvier 2021 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) en partenariat avec les chambres d'agriculture permet d'identifier facilement les producteurs des réseaux partenaires et leurs points de vente près de chez vous. Cette interface compte aujourd'hui plus de 8 000 exploitations et points de vente directs répartis sur tout le territoire métropolitain et dans les territoires d'outre-mer. Elle permet en outre de localiser sur une carte des producteurs et leurs points de vente et d'affiner la recherche par produits, par types de point de vente des producteurs et par réseaux partenaires.

Pour découvrir la plateforme : <https://www.fraislocal.fr/>

**Le Chemin des Mûres**

Le Chemin des Mûres déploie des systèmes de transport mutualisés attractifs dans les écosystèmes alimentaires de proximité. Elle répond au besoin de transport des produits locaux pour tout territoire et pour tout acteur du manger local, qu'ils soient producteurs, commerçants, collectivités ou transporteurs.

Déjà présent à Toulouse et dans le Loiret, Le Chemin des Mûres va progressivement implanter ses services logistiques dans de nouveaux territoires afin de structurer à terme chaque écosystème, avec ses spécificités, par un réseau de transport qui lui ouvrira la voie vers une alimentation locale et durable.

<https://www.lechemindesmures.fr/>

**Podcast à écouter** : <https://www.radiosupplychain.fr/podcasts/interlud-hebdo-de-la-logistique-urbaine-18/>

<sup>6</sup> Le Réseau Mixte Technologique (RMT) Alimentation locale, agréé par le Ministère de l'Agriculture, fédère une trentaine d'organismes de recherche, de développement et de formation en vue d'améliorer la connaissance sur ces circuits, élargis à la notion de "chaînes alimentaires courtes de proximité".

## La Charrette

La Charrette est un service de transport à destination des circuits courts, lancé en 2017. Il s'est d'abord développé dans la région d'Annecy en proposant un service de co-livraison, en d'autres termes un service de mise en relation pour la mutualisation du transport de produits entre agriculteurs. Pour ce faire, les fondatrices ont développé un site internet permettant la mise en relation. Le service s'est progressivement étendu à l'ensemble de la France métropolitaine. Depuis 2019, il s'est également diversifié en devenant une bourse de fret, c'est-à-dire un service de mise en relation entre un demandeur de transport et un professionnel offrant une capacité de transport. Il peut s'agir d'agriculteurs mais aussi de transporteurs professionnels avec lesquels l'entreprise a développé des partenariats et avec lesquels elle peut construire des tournées de ramasse et de livraison  
<https://www.interlud.green/boite-a-outils/explorez-les-projets/la-charrette>

## Promus

Promus est d'abord un service logistique destiné aux producteurs via la dissémination de conteneurs logistiques connectés et sécurisés, disposés à proximité des exploitations agricoles. Créé en 2017, ils organisent la ramasse et l'envoi des marchandises. Il s'agit d'une des rares offres de service adaptée aux milieux ruraux et intégrant les problématiques du 1<sup>er</sup> kilomètre. Après avoir construit leur offre sur le transport de produits et la traçabilité, et s'être concentré sur le public professionnel, ils s'ouvrent depuis peu aux livraisons aux particuliers. Leur offre logistique est assortie d'un service de commercialisation qui permet aux professionnels, en particulier de la restauration, de passer commande auprès des producteurs.

## Data Food Consortium : un commun pour des producteurs

Le Data Food Consortium vise à développer de nouveaux standards d'échange adaptés à la logistique des circuits courts alimentaires. Partant du constat que les standards des circuits longs (codes-barres, procédures d'échange dématérialisé de données etc.) s'avèrent souvent trop complexes et coûteux pour les producteurs, il a pour objet de proposer de nouveaux outils open source pour le référencement des produits, la communication et la traçabilité. Le consortium a été créé en 2017 et regroupe plusieurs plateformes proposant des solutions pour les circuits courts ou la gestion intégrée des exploitations agricoles (stocks, gestion de production et des fournisseurs et clients). Le but de ces acteurs est de faire en sorte que le nouveau standard et les outils associés favorisent l'interopérabilité entre leurs solutions respectives et ce, afin de permettre à un producteur de commercialiser plus facilement ses produits via plusieurs canaux simultanés.  
<https://www.datafoodconsortium.org/fr/>

### ● **Accompagnement via des appel à projet et des aides financières**

L'appel à projets<sup>7</sup> proposé par la **Région Nouvelle Aquitaine**, lancé en février 2022 a pour objectif d'accompagner les projets innovants de coopérations économiques et de développement de solutions logistiques dans le domaine des circuits alimentaires locaux. Il s'adresse aux communes, intercommunalités, associations, entreprises privées, établissements publics (écoles, bibliothèques...). Il concerne plusieurs axes :

<sup>7</sup> [Aides-territoires | Accompagner les projets innovants de coopérations économiques et de développement de solutions logistiques dans le domaine des Circuits Alimentaires Locaux \(beta.gouv.fr\)](#)

- Structurer les filières alimentaires locales en Nouvelle-Aquitaine contribuant au développement économique et à l'emploi dans les territoires
- Expérimenter et développer de nouvelles solutions logistiques d'approvisionnement et de distribution
- Développer de nouveaux outils de transformation, de stockage, de distribution et de commercialisation collectifs
- Développer des circuits alimentaires locaux diversifiés prenant en compte l'ensemble des acteurs (collectivités et établissements publics, entreprises, associations et autres structures de l'économie sociale et solidaire), de l'amont à l'aval de la filière
- Développer la consommation en produits locaux, de qualité et/ou bio, dans les différents marchés régionaux (restauration hors domicile, restauration collective, grandes et moyennes surfaces, distribution directe en circuits de proximité, artisans, etc).

**Les aides proposées par l'Etat et les collectivités**<sup>8</sup> soutiennent divers projets de transition énergétique dont l'acquisition de véhicules utilitaires, neufs ou d'occasion, à motorisation alternative (toutes énergies). Elles peuvent concerner les producteurs mais aussi les plateformes utilisant leur propre flotte de véhicules, dans une réflexion d'accessibilité aux centres urbains dans le contexte de la mise en place des Zones à faibles Émissions (ZFE-m), et autres acteurs privés.

La Région Sud dispose d'un cadre d'intervention « Zéro Émission sur Route » et propose un dispositif d'aides à l'achat de véhicules propres, prévu sur une durée de 3 ans (2021-2023).

Les demandes d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires peuvent se faire au fil de l'eau via la plateforme régionale dématérialisée.

## ● Du côté des organismes de recherche

### ■ RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE (RTM) ALIMENTATION LOCALE

Le Réseau Mixte Technologique (RMT) Alimentation locale<sup>9</sup>, régi par une charte, en réunissant des acteurs de la recherche, de la formation et du développement, vise à fournir à la fois des éléments de réponse et des outils aux producteurs et aux organismes qui les accompagnent, aux collectivités, aux associations et les lycées agricoles.

Piloté par la Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne, co-animé par l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et affilié à l'Acta (Association de coordination technique agricole), il a pour objet :

- Capitaliser les connaissances disponibles sur ces chaînes et approfondir des sujets importants pour leurs acteurs, en vue d'une contribution renforcée de ces chaînes à la durabilité de l'agriculture, de l'alimentation et au développement des territoires
- Former les acteurs, transférer les connaissances et les outils pour une insertion réussie dans ces chaînes
- Diffuser les connaissances sur ces chaînes, à travers des rencontres, des synthèses, des articles à destination des professionnels et du grand public...

**Exemples de projets :** Le RMT produit des expertises, monte des projets transversaux entre ces différentes structures, construit des outils et des formations, et formule également des recommandations aux politiques publiques.

- Rapport sur la logistique des circuits alimentaires courts de proximité
- Enquête sur les outils numériques de vente en circuit-court (présenté supra)
- Bulletin bimensuel sur la résilience des circuits courts alimentaires en temps de crise



<sup>8</sup> [https://deliberation.maregionsud.fr/docs/ASSEMBLEEPLENIERE/2020/12/17/AUTRES%20ANNEXES\(2\)/POY4D.pdf](https://deliberation.maregionsud.fr/docs/ASSEMBLEEPLENIERE/2020/12/17/AUTRES%20ANNEXES(2)/POY4D.pdf)

<sup>9</sup> <https://www.rmt-alimentation-locale.org/>

## ■ LABORATOIRE AMÉNAGEMENT ECONOMIE TRANSPORTS (LAET) ET UNIVERSITÉ DE LYON

Depuis 25 ans, le LAET, Laboratoire Aménagement Economie Transports (ENTPE, CNRS, Université Lumière - Lyon 2) anime un réseau global de recherche et d'innovation sur la mobilité urbaine des marchandises. Les chercheurs du LAET ont pour missions de construire des dispositifs d'observation, de modélisation et d'analyse destinés à améliorer et disséminer les connaissances sur la mobilité urbaine des marchandises. Les travaux et projets menés par le LAET trouvent des applications variées auprès des acteurs publics comme privés.

**Exemples de projets :** Le LAET organise depuis 2020, 2 fois par an, les Rencontres de la Logistique Urbaine qui ont pour objet de rapprocher le monde académique et les acteurs praticiens publics et privés afin de partager des connaissances et expériences et ainsi constituer une communauté d'acteurs régionaux et nationaux qui s'intéressent à la logistique urbaine.

La première séance a porté sur la résilience alimentaire des villes et les leviers logistiques pour favoriser les circuits courts<sup>10</sup>.

Les points saillants concernant les pouvoirs publics et la stratégie d'une collectivité :

- Le regain d'autonomie des pouvoirs publics quant à la gestion de l'approvisionnement urbain via la réglementation et l'aménagement des villes (ex : marché d'intérêt métropolitain).
- La stratégie d'autonomie alimentaire de la Métropole de Lyon met en lumière l'importance de l'incitation à la relocalisation de la production et à la consommation locale par la mise en place d'aides, d'infrastructures et de foncier adaptés. En complément, la commande publique en elle-même est un levier d'action structurant.

La logistique est un des outils de développement et d'amélioration des circuits courts alimentaires.

## ■ CEREMA ET L'UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Depuis 2012, l'Université Gustave Eiffel (anciennement IFSTTAR) et le Cerema travaillent en partenariat avec la Chambre régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais pour étudier les organisations logistiques et améliorer l'efficacité des circuits-courts alimentaires, afin d'aider les producteurs à réduire leurs coûts de livraison, notamment.

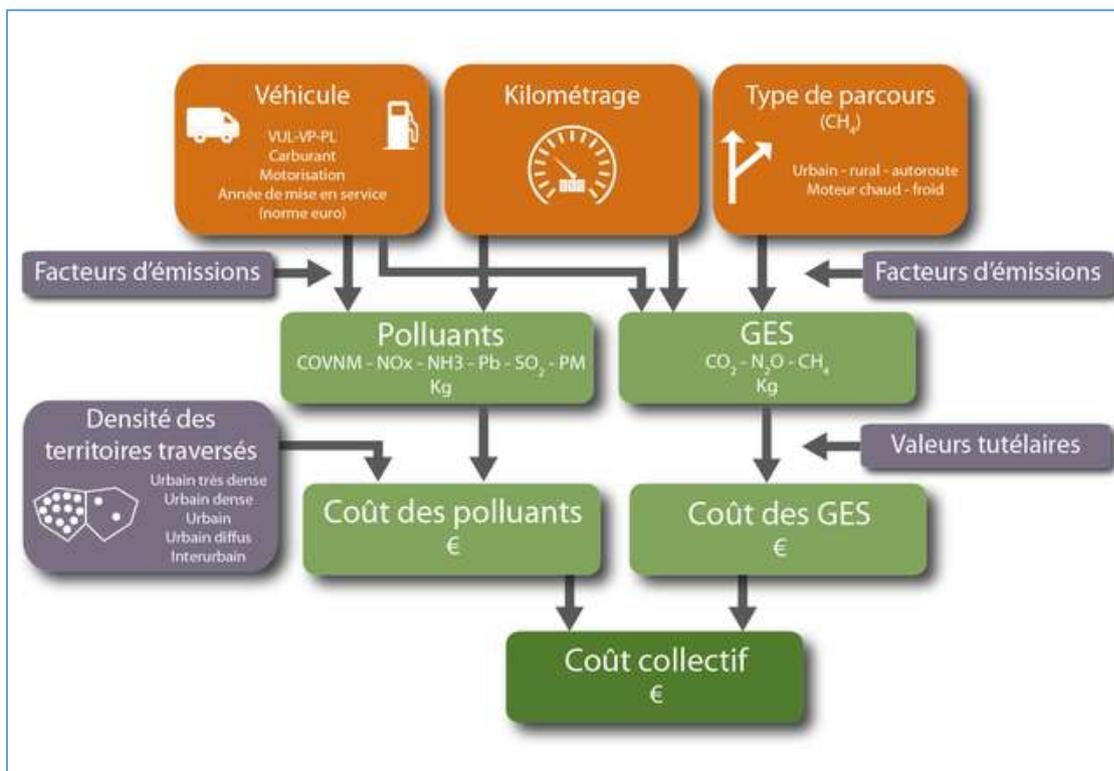
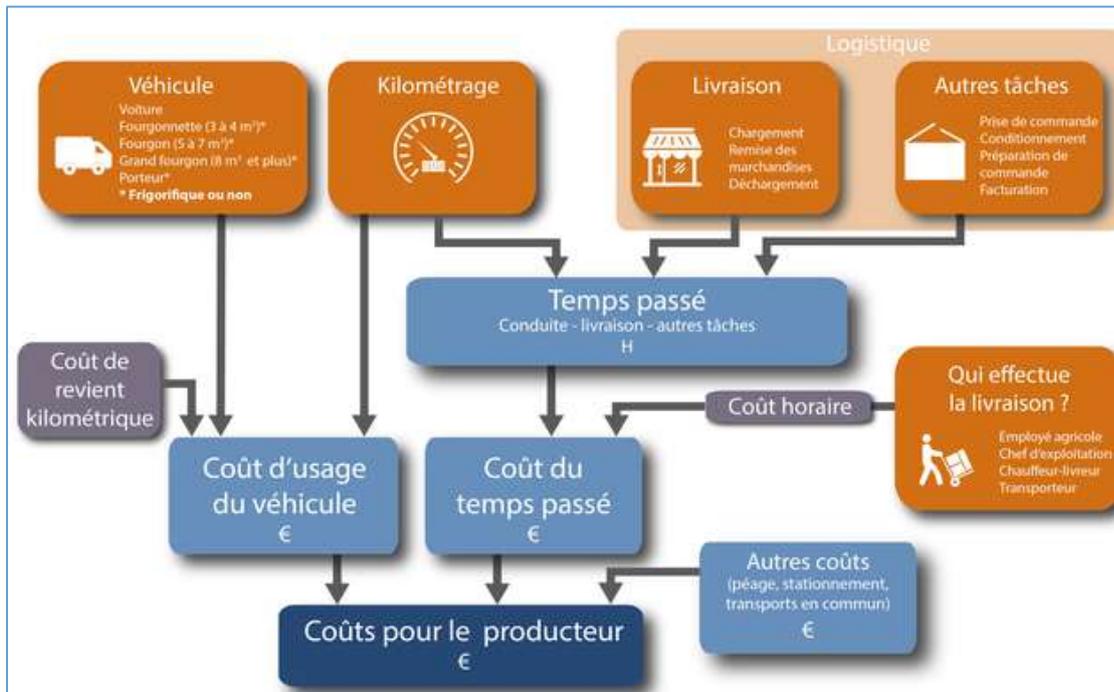
### **Exemples de productions :**

- Logicout : une calculatrice gratuite qui est aussi un outil d'aide à la décision qui permet de connaître les coûts logistiques (présenté supra).
- Une valise pédagogique pour les personnes qui vont accompagner les producteurs. Elle comprend d'une part des fiches pratiques (sensibiliser à la logistique, établir un diagnostic, optimiser la logistique d'un collectif par la scénariologie participative, traiter de l'équité au sein d'un collectif, organiser un jeu de rôles). Ces fiches se complètent d'autre part de fiches d'approfondissement : prise de recul sur le calcul des coûts logistiques, le recours aux cartes pour concevoir des organisations logistiques, le recours aux jeux pour sensibiliser, la gouvernance appliquée aux projets logistiques, les aspects réglementaires de la logistique, externaliser sa logistique.
- Un webinaire sur logicout et les problèmes logistiques co-organisé par l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture), l'Université Gustave Eiffel et le Cerema à destination des conseillers des Chambres d'agriculture.

---

<sup>10</sup> <http://tmv.laet.science/formation/Dissemination/CircuitsCourts.html>

**Méthodes de calcul du coût pour le producteur et du coût collectif (Logicut)**



Source : Cerema Haut de France

# Suivi et évaluation de l'action

## COÛT ET FINANCEMENT DE L'ACTION

Pour commencer à mettre en place un système logistique, il faut penser aux besoins d'amorçage de ce système, avant qu'il ne soit rentable et pérenne et ainsi prévoir le financement initial qui l'accompagne.

Selon le niveau de mise en place :

- Action globale : Etude pour mise en place d'un plan comme un PAT (diagnostic territorial et plan d'actions) : quelques dizaines de milliers d'euros (Bureau d'étude), selon implication des acteurs
- Solutions numériques (interface de commandes, mise en relation producteurs et consommateurs, gestion des commandes et des stocks) : quelques centaines d'euros/an
- Diagnostic de logistique et transport : quelques dizaines de milliers d'euros selon le territoire comprenant un diagnostic, analyse des données et une proposition de scénarios d'optimisation de la logistique
- Evaluation : Logicout gratuit mais nécessite un accompagnement, formation et du temps de récupération des données auprès des producteurs notamment.

### Acteurs impliqués :

- Etat
- EPCI
- Commune
- Acteurs et associations du monde agricole
- Organisme de recherche
- Transporteurs, logisticiens

## INDICATEURS DE SUIVI GLOBAL

Les indicateurs de suivi global permettent d'identifier le passage de l'action à ses différents niveaux d'avancement.

### 1 Démarrage

Identification des partenaires locaux motivés pour engager une réflexion sur leur organisation logistique (agriculteurs, chambres d'agriculture, gestionnaires de cantines, magasins de producteurs, etc...)

### 2 Consolidation

Identification systématique des projets ou impulsion de nouveaux.  
Observation des pratiques avec collecte des données (achats distributions des denrées par dispositif, évaluation des données économiques)  
Mise en place d'un accompagnement méthodologique des producteurs.  
Valorisations des expériences, mises en relation.

### 3 Décollage

Au-delà de la logistique, le développement des circuits courts alimentaires questionne d'autres politiques publiques locales telles que les politiques foncières, la formation professionnelle, la santé, etc. Mise en place d'une politique stratégique par la collectivité en faveur des circuits alimentaires courts prenant en compte la logistique, en associant les différents acteurs du territoire (Identifier les liens entre stratégies commerciales et contraintes logistiques).

### 4 Exemplarité

Réflexion globale sur la chaîne logistique des circuits courts de proximité proposant aux producteurs agricoles une « boîte à outils » pour optimiser leur logistique (interface de commande mutualisée, aide à l'organisation d'une mutualisation de services, etc...).  
Promotion des produits bio, HVE dans la RHD et suivi de la consommation.

## INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs de suivi présentés ci-dessous permettent d'évaluer dans le détail l'avancement opérationnel de l'action. Ils peuvent également avoir pour rôle de suivre son évolution entre les différentes étapes globales. La collectivité peut choisir également les indicateurs qui pourraient se révéler plus adaptés à son cas particulier. Voir le document « Outils de suivi » pour renseigner les différents indicateurs de l'action.

- Nombre d'acteurs inscrits dans une démarche de stratégie globale (PAT, ...) et nombre/niveaux d'actions initiées
- Nombre de producteurs adhérents à une démarche collective et volume de produits locaux et de qualité proposés
- Taux de produits locaux et de qualité demandé dans les marchés publics
- Taux de produits locaux et de qualité dans les restaurations collectives (cantine, collèges, lycées)
- Outils utilisés et taux d'adhérents
- Actions d'accompagnement mise en place : communication, sensibilisation, formation, ...

**Autre indicateur :** au choix de la collectivité.

## ■ INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Pour les producteurs, les Chambres d'Agriculteurs et les gestionnaires de plateforme agricole logistique, une première évaluation environnementale est proposée sur cette action grâce au logiciel Logicout. L'indicateur proposé par l'outil est nommé « coût collectif » (= coût des polluants et cout des GES), il est calculé pour différentes solutions de transport et logistique, à partir du type de véhicules (motorisation, tonnage, ancienneté), du kilométrage et du type de parcours (livraison directe, tournées, passage par une plateforme, ...). La collectivité pourra collecter ces données auprès des utilisateurs de Logicout afin d'avoir un suivi global sur son territoire de l'impact de la logistique. D'autres indicateurs de suivi de performance environnementale peuvent être utilisés selon le type d'organisations logistiques utilisées. La collectivité pourra utiliser plusieurs indicateurs concernant les critères de « durabilité et de qualité des produits », décrits dans les lois EGalim 2 et Climat et Résilience, notamment pour le suivi des consommations dans la RHD (restauration hors domicile).

---

### ACTIONS LIÉES

Cette fiche action est liée aux fiches suivantes :

- B3 – Mettre en œuvre une Zone à Faibles Émissions mobilité**
- C3 - Créer des espaces logistiques urbains**
- C4 - Encourager les livraisons silencieuses en horaire décalé**